

1104860501

DATE DEPOT :	2011-05-19
NUMERO DE DEPOT :	2011R048995
N° GESTION :	2004B21914
N° SIREN :	479894750
DENOMINATION :	EFE
ADRESSE :	35 r du Louvre 75002 Paris
DATE D'ACTE :	2011/02/16
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE MIXTE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE MODE D'ADMINISTRATION
	NOMINATION DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

PH 10-2-11
CX-OS

EFE
Société anonyme au capital de 14.124.000 euros
Siège social : 35, rue du Louvre, 75002 Paris
RCS Paris 479 894 750
0W3 2134

EC 10-2-11
02-PC-OT-PA

LA 10-2.11 PC
06 10-12-10

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 10 FEVRIER 2011

19 MAI 2011 Y9 ST

L'an deux mil onze,
le 10 février à 14 heures,

Les actionnaires de **E.F.E**, Société Anonyme au Capital de 14 124 000 euros, dont le siège social est à PARIS – 35 rue du Louvre 75002, se sont réunis en assemblée générale mixte au siège de la société, sur la convocation qui leur a été faite par lettre recommandée adressée à chacun d'eux.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance, par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

Madame Marie DUCASTEL préside la séance en sa qualité de Président.

Le Président constate que sont présents :

- La S.A GAI, représentée par son Président Monsieur Patrice BOUGON propriétaire de	670.886 actions
- La S.A.S Meeting Point, représentée par sa Présidente Marie DUCASTEL propriétaire de	141.240 actions
- La S.A.R.L GAC Lux, représentée par son Gérant Patrice Bougon propriétaire de	600.268 actions
- Madame Marie DUCASTEL propriétaire de	1 action
- Madame Christine DAYRAS propriétaire de	1 action
- Madame Clarisse BOUGON propriétaire de	1 action
- Monsieur Patrice BOUGON propriétaire de	1 action
- Monsieur Alexis BOUGON propriétaire de	1 action
- Madame Camille BOUGON propriétaire de	1 action

En conséquence, l'assemblée réunissant les quorums requis peut valablement délibérer.

Monsieur Patrice BOUGON est désigné scrutateur. Madame Magali PELISSIER assurera les fonctions de Secrétaire.

Enregistré à : SIE DE PARIS 1ER POLE ENREGISTREMENT
Le 15/03/2011 Bordereau n°2011/355 Case n°11 Ext 2912
Enregistrement : 125 € Pénalités :
Total liquidé : cent vingt-cinq euros
Montant reçu : cent vingt-cinq euros
L'Agent

Richard

Monsieur JH LEGORJU, Commissaire aux Comptes, est absent.

Le président rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

A caractère extraordinaire

- Changement du mode de direction de la société en conseil de surveillance et directoire
- Adoption des nouveaux statuts

A caractère ordinaire

- Nomination des premiers membres du conseil de surveillance
- Confirmation des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence de l'assemblée,
- Le rapport du Conseil d'Administration,
- La liste des administrateurs en exercice,
- Le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,
- Copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Compte.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que les documents prévus par les textes et le projet des résolutions ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais prescrits par la loi.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Ces lectures terminées, le Président ouvre la discussion au cours de laquelle il commente le rapport du Conseil d'Administration.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉSOLUTION
(*Modification du mode d'administration et de direction de la Société par adoption de la formule à Directoire et Conseil de surveillance*)

L'Assemblée Générale,

Statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions de l'article L. 225-57 du code de commerce,

Décide de modifier à compter de ce jour le mode d'administration et de direction de la Société par adoption de la formule à Directoire et Conseil de Surveillance régie par les articles L. 225-57 à L.225-93 dudit code.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION
(Adoption des nouveaux statuts de la Société)

L'Assemblée Générale,

Statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

En conséquence de la résolution qui précède,

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et la lecture du texte du projet des nouveaux statuts de la Société,

Adopte article par article puis dans son ensemble, le texte des nouveaux statuts qui régiront désormais la Société compte-tenu de l'adoption de la formule à Directoire et Conseil de Surveillance, et dont un exemplaire demeurera annexé au procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION
(Nomination des membres du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale,

Statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration,

Nomme, à compter de ce jour :

- Patrice Bougon, né le 7 novembre 1955 à Neuilly sur Seine, de nationalité française, domicilié 13 rue de Londres 75009 Paris,
- Patrick Coutand, né le 29 novembre 1950 à Paris 15ème, de nationalité française, domicilié 7 avenue de Lamballe 75016 Paris
- Christophe Allard, né le 29 décembre 1958 à Talence (Gironde), de nationalité française, domicilié à la Méroterie 78610 Le Perray en Yvelines
- Antoine Mayaud, né le 16 octobre 1952, de nationalité française, domicilié à LILLE (59000) – 96, rue Royale.
- CREADEV INVESTISSEMENTS, société par actions simplifiée à capital variable dont le siège social est situé à ROUBAIX (59100) - 64 boulevard de Cambrai, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 510 186 166 RCS ROUBAIX-TOURCOING,

en qualité de membres du Conseil de Surveillance pour une durée de deux années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires qui se tiendra au cours de l'année 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

L'Assemblée Générale décide de fixer à un maximum de 250.000 € le montant des jetons de présence du Conseil de Surveillance.

Patrice Bougon, Patrick Coutand, Christophe Allard, Antoine Mayaud et la société CREADEV INVESTISSEMENTS acceptent ce mandat et déclarent qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune mesure susceptible de leur en interdire l'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION
(Confirmation des commissaires aux comptes dans leurs fonctions)

L'Assemblée Générale,

Statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration,

Confirme Monsieur Jean-Henri Legorju et Monsieur Pierre Manigand dans leurs fonctions respectives de commissaire aux comptes aux comptes titulaire et commissaire aux comptes suppléant, pour la durée antérieurement fixée, c'est à dire jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2012, pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION
(Pouvoirs)

L'Assemblée Générale,

Statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

Confère tous pouvoirs au porteur d'originaux ou de copies certifiées conformes des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à quinze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Le Secrétaire
Magali PELISSIER

Le Président,
Marie DUCASTEL